



## REGLEMENT QUANT A L'OBLIGATION DE FOURNIR DES EXTRAITS DE CASIER JUDICIAIRE POUR LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE WHATSPORT

En Suisse, la demande d'un **extrait de casier judiciaire** peut être faite en ligne, par personne ou par courrier.

Modèle de lettre pour demander un extrait de casier judiciaire :

**Destinataire :**

Office fédéral de la justice  
Service du casier judiciaire  
Bundesrain 20  
3003 Berne  
Suisse

**Objet : Demande d'extrait de casier judiciaire**

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e), **[Nom et Prénom]**, né(e) le **[Date de naissance]** à **[Lieu de naissance]**, domicilié(e) à **[Adresse complète]**, souhaite obtenir un extrait de mon casier judiciaire.

À cet effet, vous trouverez ci-joint :

1. Une **copie de ma pièce d'identité** (passeport ou carte d'identité)
2. Une **preuve de paiement des frais de CHF 17** (bulletin de versement ou attestation bancaire)

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir ce document à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

### Autres options pour faire la demande

**En ligne** : via le site de l'Office fédéral de la justice → [www.strafregister.admin.ch](http://www.strafregister.admin.ch)

**En personne** : dans certains bureaux de poste, avec présentation d'une pièce d'identité et paiement sur place.

### Quel type de casier judiciaire à adopter?

En Suisse, il existe deux types d'extraits de casier judiciaire selon l'usage prévu :

## 1. Extrait ordinaire (standard)

**Utilisation :** Pour la plupart des emplois, demandes de permis, naturalisation, etc.

**Contenu :** Condamnations pénales encore inscrites (amendes, peines privatives de liberté, interdictions, etc.)

**Coût :** CHF 17

Demande : En ligne, par courrier ou au guichet postal.

## 2. Extrait spécial (pour travailler avec des mineurs ou personnes vulnérables)

**Utilisation :** Obligatoire pour certains emplois (écoles, crèches, hôpitaux, clubs sportifs, etc.).

**Contenu :** Mentionne uniquement les condamnations liées aux atteintes à l'intégrité sexuelle, la violence ou la traite d'êtres humains.

**Coût :** CHF 17

**À noter :** Se fait uniquement en ligne ou par courrier, avec justificatif de l'employeur.

## Pendant combien de temps sont-ils valables les extraits de casier judiciaire ?

En Suisse, la **validité d'un extrait de casier judiciaire** n'est pas définie par la loi, mais elle dépend de l'organisme qui le demande. En général :

**Durée de validité usuelle : 3 mois**

**Employeurs, administrations ou écoles** demandent souvent un extrait récent (datant de moins de 3 mois).

**Demandes officielles** (naturalisation, permis de travail) peuvent exiger un extrait de **moins de 6 mois**.

Si vous devez fournir un extrait, il est recommandé de vérifier directement avec l'organisme demandeur pour éviter toute surprise.

## Qui doit s'assumer la charge du casier, le bénéficiaire ou l'employeur/employeuse qui le demande ?

En Suisse, **c'est généralement le bénéficiaire** (la personne concernée) qui assume les frais de l'extrait de casier judiciaire (**CHF 17**).

**Cas où le bénéficiaire paie :**

- Pour une candidature à un emploi (sauf si l'employeur accepte de rembourser).
- Pour des démarches administratives (naturalisation, permis, etc.).
- Pour un usage personnel.

**Cas où l'employeur/employeuse peut payer :**

- Si l'extrait est **obligatoire pour l'emploi** (ex. : travail avec des mineurs, sécurité, finance).
- Si c'est **une exigence de l'entreprise** et non une demande standard.
- Parfois, l'employeur avance les frais ou rembourse sur présentation du justificatif.

**Bon à savoir :** Dans certains domaines (éducation, soins, etc.), l'extrait **spécial** peut être à la charge de l'employeur. Il est donc toujours bon de **demander à l'entreprise** avant de faire la demande.

**Au vu de ce qui précède, l'association whatSport adopte la décision suivante :**

#### **Membres du comité**

Chaque année, ils/elles devront présenter les deux extraits (ordinaire et spécial) de casier judiciaire. Les frais seront pris en charge par l'association.

#### **Membres**

Chaque année, ils/elles devront présenter l'extrait spécial du casier judiciaire. Les frais seront pris en charge par l'association.

#### **Moniteur-ric-e-s, entraîneur-euse-s et tout-e intervenant-e**

Lors de la première entrée en fonction pour l'association, chaque moniteur.ice devra fournir un extrait ordinaire de casier judiciaire datant de moins de trois mois. Le/la moniteur.ice devra fournir par ailleurs un extrait spécial de casier judiciaire en temps voulu en cas de participation à une activité où celui-ci est exigé. Pour les intervenant.e.s régulièrement employés, ces extraits devront être renouvelés chaque année.

L'association couvre les frais liés à ces deux demandes.

Lausanne, le 30 juin 2025